

PV DE SEANCE

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
BERTHOMIEU Stéphane	X						
BAISE-GROGNET Elisabeth	X						
LAISSARD Jean-Louis	X						
LANTENOIS Myriam	X						
LEQUEUE Olivier	X						
MORLOT Michel					X	BERTHOMIEU Stéphane	11 11 2023
MOUREAU Fernanda	X						
NAVEAU Vincent	X						
ODET Hervé	X						
PAQUIER Martine	X						
PETIT Cyrielle	X						
RIBAUT Jean-Pierre	X						
ROGNARD Isabelle	X						
TOMAS Sandrine	X						
VIRET Pierre					X	MOUREAU Fernanda	10 11 2023

Public : Monsieur Chirouzes (Le Progrès)

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 10/10/2023
- Présentation du rapport d'activité de la CCDSV par le Président de la CCDSV Marc PECHOUX
- Rapport annuel 2022 sur l'assainissement collectif et non collectif
- Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets
- Convention d'adhésion au groupement de commandes de la CCDSV pour les fournitures scolaires
- Convention avec la CCDSV pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol
- Décision d'affouage
- Rétrocession à la commune des parties communes, voirie et réseaux divers du lotissement Les Pagères 2
- Rétrocession à la commune des parties communes, voirie et réseaux divers du lotissement Le Village
- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
- Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir vérifié que le quorum était atteint.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h05 par Monsieur le Maire.

Madame Martine PAQUIER a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire exprime une pensée pour Michel Morlot dont la maman est décédée et informera les élus de la date des obsèques.

Monsieur le Maire propose de débiter la séance du conseil par les délibérations, dans l'attente du président de la communauté de communes.

OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu n°09/2023 de la séance du 10 octobre 2023, soumis au vote est **adopté à l'unanimité** et sera publié sur le site de la Commune (une version papier est consultable en mairie).

- DELIBERATION 2023 11 029

OBJET : Convention d'adhésion au groupement de commandes de la CCDSV pour l'achat de fournitures scolaires et assimilées

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée a déjà un marché public pour le groupement de commandes des fournitures de bureau auquel la commune a adhéré.

Aujourd'hui la convention proposée par la CCDSV prévoit la constitution d'un groupement de commandes permettant l'achat de fournitures scolaires et assimilées pour répondre au besoin des membres du groupement et, fixe le montant de la participation financière de chaque membre pour l'indemnisation du coordonnateur (CCDSV) à 100 €.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas adhérer à ce groupement. Il expose les motivations : la commune alloue un budget annuel à l'école de 5 500 € et les enseignants ont toute latitude dans le choix des fournisseurs et respectent leur budget. Dans le cadre de ce marché proposé, un seul fournisseur sera choisi et les commandes se feront sur une plateforme dédiée. Cela peut être plus contraignant et moins satisfaisant pour les enseignants.

Madame Moureau demande si, aujourd'hui, les enseignants se limitent dans leurs achats compte-tenu du budget et si, les coûts étaient moindres dans le cadre d'un marché public, elles pourraient davantage commander.

Monsieur Naveau propose de poser la question sur l'opportunité de l'adhésion de la commune ou non à ce nouveau marché, aux enseignants.

Monsieur le Maire conclut en notant de solliciter les enseignants puis la CCDSV pour une éventuelle mise à l'ordre du jour de ce dossier ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à **l'unanimité, DECIDE de différer sa décision.**

- DELIBERATION 2023 11 030

OBJET : Convention avec la CCDSV pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol

Monsieur Ribault, rapporteur, présente la convention et précise que les prestations soulagent les services de la commune mais la dématérialisation des dépôts empêchent aussi un regard et une analyse par la mairie en amont de l'instruction. Ce service apporte toutefois un soutien. La commune peut toujours s'opposer à la décision du service ADS.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que jusqu'à juillet 2015 la DDT (Direction Départementale des Territoires) instruisait toutes les demandes relatives à l'urbanisme pour les communes de moins de 10 000 habitants. Les communautés de communes ont ensuite décidé de prendre en charge cette compétence pour accompagner les communes avec un service commun mutualisé. La convention

proposée permet de poursuivre en adhérant au service ADS unifié mis en place par la CC de la Dombes et la CCDSV et géré par la CCDSV. Il précise que les communes n'ont pas les services aptes à analyser les nombreux dossiers mais le maire doit toujours signer les permis de construire. Il ajoute que le choix entre certaines prestations offertes est possible (CU et/ou PC et/ou DP et/ou PD) mais qu'il est préférable de faire un choix total pour ne pas être en difficulté avec un dossier dont on n'aurait pas sollicité l'appui du service instructeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **l'unanimité, APPROUVE** les termes de la convention communale pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol, **AUTORISE** le maire à signer la convention communale et **DIT** que les crédits seront prévus au budget.

- **DELIBERATION 2023 11 031**

OBJET : Décision d'affouage - Approbation du règlement d'affouage sur pied

Monsieur Ribault, rapporteur, explique au conseil que dans le cadre de faire bénéficier les habitants de l'affouage, il est nécessaire de se garantir et de définir un cadre réglementaire. L'ONF aide la commune à mettre en place un règlement pour que la commune puisse exploiter dans de bonnes conditions les coupes de bois en forêt.

Monsieur Ribault ajoute que l'ONF va déterminer les arbres à couper.

Monsieur le Maire précise que les services de l'ONF seront présents le 15 novembre pour délimiter les parcelles entre le plan d'eau et la cabane des chasseurs. Il rappelle que la commune votait un tarif mais l'ONF fera des propositions de tarifs entre les parcelles selon la qualité des bois.

A la demande de l'ONF de désigner des garants, Monsieur le Maire propose Jean-Louis Laissard, Jean-Pierre Ribault et Michel Morlot. Les procédures et les responsabilités seront cadrées. Une autre délibération fixera les tarifs.

Monsieur Laissard indique qu'un tirage au sort sera effectué entre les demandeurs.

Madame Moureau se fait confirmer que chaque demandeur devra signer le règlement.

Monsieur le Maire informe que la société Botanic proposait un mécénat pour replanter des arbres sur les parcelles libérées des arbres coupés. Elle doit se prononcer le 5 décembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à **l'unanimité, APPROUVE** le règlement d'affouage sur pied et **DESIGNE comme garants :**

- M. Michel MORLOT
- M. Jean-Louis LAISSARD
- M. Jean-Pierre RIBAUT

Présentation du rapport d'activité de la CCDSV par le Président de la CCDSV Marc PECHOUX

Monsieur Péchoux est ravi d'être présent au conseil car c'est l'occasion de rencontrer les élus et d'être à leur écoute.

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée compte 19 communes pour environ 41 000 habitants.

Le bureau communautaire est composé de 19 maires et de 2 adjoints.

Les ressources humaines totalisent près de 60 collaborateurs.

Le rapport est projeté et tour à tour, le Président et le vice-Président, Stéphane Berthomieu, commentent les réalisations, les projets sur le territoire de la CCDSV.

Présentation du rapport annuel 2022 sur l'assainissement collectif et non collectif

Monsieur Péchoux donne la parole à Samuel Lachaize, Directeur Général des Services de la CCDSV.

Présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets

Monsieur Péchoux donne la parole à Samuel Lachaize, Directeur Général des Services de la CCDSV.

Echanges constructifs entre les élus et le président.

Les élus ont pris acte de ces 3 rapports qui seront mis à disposition des habitants en mairie.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des rapports.

- DELIBERATION 2023 11 032

OBJET : RETROCESSION DES PARTIES COMMUNES ET VRD DU LOTISSEMENT LES PAGERES 2

Monsieur le Maire informe le conseil que les habitants du lotissement « Les Pagères 2 » ont sollicité la rétrocession des parties communes, voirie et réseaux divers de leur lotissement à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **APPROUVE** la rétrocession pour l'euro symbolique des parties communes, voirie et réseaux divers du lotissement « Les Pagères 2 » à la commune et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette délibération.

- DELIBERATION 2023 11 033

OBJET : RETROCESSION DES PARTIES COMMUNES ET VRD DU LOTISSEMENT LE VILLAGE

Monsieur le Maire informe le conseil que les habitants du lotissement « Le Village » avaient sollicité, sous le mandat précédent, la rétrocession des parties communes, voirie et réseaux divers de leur lotissement à la commune. Cette opération n'avait pas abouti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **APPROUVE** la rétrocession pour l'euro symbolique des parties communes, voirie et réseaux divers du lotissement « Le Village » à la commune et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette délibération.

Monsieur le Maire précise que la partie droite du lotissement est déjà rétrocédée. La voie est publique et les réseaux sont utiles à tous.

- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- Encaissement de l'indemnité de 1 054.84 € versée par Monsieur Hervé NEYRINS suite au contentieux sur le plan d'eau. (Jugement en date du 17 mai 2022)
- Encaissement d'un acompte de 40 % du département à l'engagement des travaux de la cantine soit 25 842 €.

- **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe :

- Le permis de construire de la cantine a été délivré le 23 octobre.
- Jordan GOY conseiller numérique interviendra pour les ateliers numériques avec les habitants les lundis de 8 h 45 à 12 h 10 du 22 janvier au 15 mars 2024. Les modalités et les informations nécessaires nous seront transmises 1 à 2 mois avant le début des ateliers.
- Les vœux du Maire se tiendront le samedi 13 janvier à 18 h. Le calendrier de l'ensemble des communes de la Communauté de communes sera adressé aux conseillers municipaux. L'objectif est que St Jean soit représenté dans chaque commune. En retour de mail au service administratif les élus informeront de leur présence.

- ***Points d'apports volontaires :***

- Un point d'apport volontaire supplémentaire va être installé pour les cartons bruns.

- ***Aménagement salle des fêtes :***

- Une plonge professionnelle gratuite provenant d'un restaurant de collectivité a été proposée. Elle sera récupérée dans la semaine et installée par un plombier.

- ***Démolition du bâtiment jouxtant le restaurant :***

- La propriétaire a informé que la démolition interviendrait la 1^{ère} semaine de janvier. Ce seront encore les vacances scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

La Secrétaire de séance,
Martine PAQUIER

Le Maire,
Stéphane BERTHOMIEU

